



Marennes-Hiers-Brouage
VILLE DE MARENNES-HIERS-BROUAGE
REPUBLIQUE FRANCAISE

Conseil municipal du 22 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Présents : 27

Nombre de Votants : 27

Date de la convocation : 15/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Marennes-Hiers-Brouage s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, à l'hôtel de ville de la commune de Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Madame Mariane LUQUÉ, Maire de Marennes-Hiers-Brouage.

Présents : Mariane LUQUÉ ; Jean-Marie PETIT ; Philippe CHABIRON ; Delphine BASSET-PRÍEM ; Frédéric PHELIPPEAU ; Sophie FAUCHEUX-GUERARD ; Pascal BAILLARGEAU ; Frédérique LIÈVRE ; François LEJEUNE ; Patricia ALIZÉ ; François IMBACH ; Nicole BERTON ; Richard REMÉRAND ; Marie-Hélène AUBERT ; Sophie LESORT-PAJOT ; Évelyne HINCELIN ; Françoise PINSON ; Thierry GÉRARDEAU ; Sophie GAUDIN-MASANES ; Stéphane FOUGERIT ; Karine AULIER ; Céline METREAU ; Boris DELANOTTE ; Sophie DECAUDIN ; Laurent SCHNELL ; Miguel BOIRUCHON ; Benoît DECLAIRIEUX.

Absents : François CHEVALIER ; Vincent PAJOT ; Richard GUERIT ; Claire BOBET ; Justine CLERGEAUD, David DAIMÉ.

Secrétaire de séance : Frédérique LIÈVRE.

Délibération N°2026-09-111

Commune déléguée de Marennes – Lotissement « Les Dahlias », rue de la Patelle – Intégration des espaces verts et de la voirie dans le domaine privé communal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les voies de lotissements sont assimilables à la voirie communale ;

Considérant la proposition de Monsieur Pascal BAILLARGEAU, adjoint au Maire, de classer dans le domaine privé communal la voirie et les espaces verts du lotissement « Les Dahlias », rue de la Patelle, moyennant un transfert amiable pour l'euro symbolique ;

Considérant qu'il est nécessaire, afin de finaliser cette intégration dans le domaine privé communal, de procéder au classement des parcelles suivantes, d'une contenance totale de 2 984 m² :

Section	Numéro	Surface (m ²)	Voie
AV	461	1 512	Rue de la Patelle
AV	465	4	Rue de la Patelle
AV	466	3	Rue de la Patelle
AV	467	1	Rue de la Patelle
AV	487	1 464	Rue de la Patelle

Section	Numéro	Surface (m ²)	Voie
TOTAL		2 984	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'accepter le transfert amiable, pour l'euro symbolique, de la voirie du lotissement « Les Dahlias », d'une contenance totale de 2 984 m² ;
- de procéder au transfert amiable de propriété, qui vaut classement dans le domaine privé communal, des parcelles cadastrées AV 461, AV 465, AV 466, AV 467 et AV 487, telles que détaillées dans le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser Madame la Maire, ou en son absence ses adjoints Monsieur Philippe CHABIRON ou Monsieur Pascal BAILLARGEAU, à signer tout document relatif à cette affaire ;
- de préciser que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune ;
- de préciser que la dépense correspondante sera inscrite au budget de la commune.

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

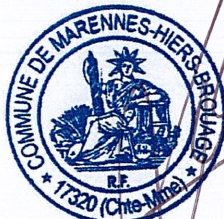
Abstention : 0

La Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par :

Sa télétransmission en Préfecture le : **29 SEP. 2026**

Sa publication sur le site Internet de la commune le : **29 SEP. 2026**

Frédérique LIÈVRE
Secrétaire de séance



Extrait certifié conforme
Mariane LUQUÉ
Maire de Marennes-Hiers-Brouage



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication. Le recours peut également être déposé via l'application internet Télérecours citoyen : www.telerecours.fr